

Je pose ma question au premier ministre. Après avoir été informé des propos du chef cri Matthew Coon Come, a-t-il donné instruction à l'ambassade canadienne à Washington d'intervenir auprès des autorités américaines afin de rectifier les faits?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me suis informé auprès de l'ambassade du Canada aux États-Unis. M. Coon Come a fait un discours devant un auditoire; c'était un débat où il y avait des représentants du Québec et d'ailleurs du Canada qui ont débattu ces propos. L'autre côté de la médaille a été donné publiquement à ce moment-là. Comme il s'agissait d'un débat, les faits ont été rectifiés par les citoyens qui étaient là, invités par un groupe d'universitaires. Alors, l'ambassade n'a pas cru qu'elle devait intervenir. Des opinions sont émises partout au Canada.

Comme je le disais hier, j'ai souvent été la victime de la part de gens que je connais très bien, que je vois même dans mon comté, d'abus de mots que je n'aime pas beaucoup. Mais dans une démocratie, il faut vivre avec cela. Je vois que le premier ministre Parizeau, qui aurait été accusé, s'est défendu. Plus tard, le chef indien a dit qu'il ne voulait pas attribuer ces propos à M. Parizeau. Il a fait une rectification, d'après les informations que j'en ai.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre minimise la situation. N'oublions pas que dans l'espèce, il s'agit d'une attaque contre l'une des provinces du Canada, contre l'une des deux grandes communautés linguistiques du Canada, qu'elle concerne un aspect extrêmement grave de racisme, et qu'en conséquence, le premier ministre, à mon avis, devrait prendre la chose de façon plus rigoureuse.

Comment explique-t-il par exemple que l'ambassade canadienne ne soit pas intervenue au lendemain des propos de M. Coon Come pour rectifier les faits? Dans le cas de la coupe à blanc, par exemple, l'ambassade a fait un très beau travail, et fort légitimement, est intervenue auprès des autorités américaines pour légitimer et rectifier les propos qui circulaient sur la coupe à blanc pratiquée par les papetières canadiennes en Europe, en dépensant même, ce faisant, 4,5 millions de dollars? Pourquoi ne pas avoir fait preuve de la même vigilance, alors qu'il s'agit d'une ambassade qui vient de revendiquer le droit exclusif de représenter les intérêts du Québec à Washington?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je viens de donner une explication très claire. Il s'agit d'un débat. Un monsieur aurait exprimé une opinion qui aurait été contredite par d'autres personnes qui étaient là. Aujourd'hui, la même personne dit qu'elle a été mal interprétée, qu'elle n'a pas voulu attaquer M. Parizeau. M. Parizeau s'est défendu lui-même. Dans une société démocratique, c'est normal.

Lorsqu'on exprime une opinion, c'est une chose. Lorsqu'il est question, comme dans la question que pose le chef de l'opposition, de forêts ou autre chose. . . Lorsque le gouvernement du Québec voulait établir clairement le pouvoir hydroélectrique au nouveau projet de la Baie James, le représentant du gouvernement canadien, en toutes circonstances, a défendu les intérêts du

Québec devant les écologistes américains. Mais qu'un citoyen canadien trouve un certain politicien et lui attribue des caractéristiques qui ne sont pas vraies, cela m'est arrivé tellement souvent! Si le chef de l'opposition, chaque fois qu'on a employé des mots abusifs en sa présence vis-à-vis du premier ministre du Canada, avait pris l'initiative de me défendre, j'aurais été agréablement surpris.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, c'est une chose que dans l'inflation verbale qui accompagne souvent les débats politiques d'attaquer un personnage politique, et encore faut-il le faire avec sobriété et respect des réputations. C'en est une autre, cependant, de vilipender toute une population. Je dis au premier ministre que, comme premier ministre du Canada, s'il prétend défendre le Canada, je dois comprendre que si le Québec est vilipendé partout, que si le Québec est stigmatisé de racisme, c'est tout le Canada qui en souffre.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: C'était le préambule de ma question, monsieur le Président. Est-ce qu'il faut comprendre que le gouvernement fédéral refuse d'intervenir pour rectifier les faits dans cette grave affaire, parce que cela fait son affaire dans le contexte préférendaire que l'image du Québec et de son gouvernement souverainiste soit discréditée aux États-Unis?

[Traduction]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je dois répéter ce que je viens de dire.

Il y a eu un débat, à Washington, entre Canadiens invités par un groupe pour discuter de la situation du Québec et du Canada. Le chef de la collectivité indienne s'est exprimé avec force. Il a affirmé aujourd'hui qu'il ne visait pas le premier ministre du Québec. Le premier ministre en question s'est défendu. Des débats de la sorte sont fréquents. D'autres personnes, qui se trouvaient sur place, ont rectifié la situation sur-le-champ. L'ambassade a considéré qu'elle n'avait pas à intervenir à ce stade-là parce que d'autres citoyens canadiens avaient défendu la population canadienne et particulièrement celle du Québec.

* * *

[Français]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, dans son rapport, le vérificateur général fait état du manque de rigueur et de la faiblesse des données utilisées pour justifier la fermeture des bases militaires et il cite, entre autres, le cas de la fermeture de la base de Portage-La Prairie, au Manitoba, où les coûts de fermeture ont été grandement sous-évalués par le ministère de la Défense, ramenant les économies de 411 millions de dollars qu'elles étaient prévues initialement par le ministère, à 170 millions l'opération terminée.

Le ministre des Affaires intergouvernementales est-il conscient que c'est exactement le même scénario qui est en train de se répéter avec la fermeture du Collège de Saint-Jean puisqu'il sous-estime grandement les coûts des transferts des activités du